

**SNUDI FO 13**



# *L'Ecole Syndicaliste* *des Bouches du Rhône*

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél: 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13  
Fax: 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275  
Imprimé au siège

Bulletin n°132

1 euro

septembre - octobre 2012

Déposé le 21/ 09/ 12.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

*Au sommaire :*

## ■▶ Carte scolaire

Déclaration FO au CTSD 7 septembre - Mesures

Page 2

## ■▶ Mouvement : Situations inacceptables !

Page 3

■▶ **Infos CAPD** : passage à la hors-classe,  
ineats-exeats, ARIA, ...

Pages 3/4

## ■▶ Rythmes scolaires :

Page 6

Non à la remise en cause de notre statut,  
Non à la dégradation de nos conditions de travail !

## ■▶ Non au jour de carence !

Page 5

Le gouvernement n'a pas décidé de retirer le jour de carence, l'exigence demeure !  
C'est une baisse des salaires ! **Signez la pétition FO !**

## ■▶ TR : droit intégral aux indemnités ZEP pendant les remplacements !

Page 4

## ■▶ Deux conceptions du syndicalisme : Indépendance ou collaboration ?

Page 7

## La campagne de syndicalisation de rentrée est lancée !

Page 8

Adhérez à un syndicat interprofessionnel,  
qui reste indépendant, quel que soit le gouvernement.  
Un syndicat qui revendique l'augmentation des salaires,  
l'abandon de la journée de carence, qui défend et défendra  
notre statut et nos conditions de travail.

Face aux propositions sur les rythmes scolaires, au projet de loi  
de refondation de l'école, pour créer le rapport de force et  
gagner, renforcez le SNUDI FO 13.

**Prenez dès maintenant la carte FO 2013 !**

**MEETING avec**  
**Jean Claude MAILLY**  
secrétaire général de la CGT-FO  
à l'Union Départementale FO  
Marseille - Mercredi 3 octobre - 15 h

**Plus d'infos ?**  
**C'est sur le site**  
**www.snudifo13.org**



## Au CTSD du 7 septembre 2012 :

Le DASEN a osé annoncer que « la situation est plus favorable que celle de mars » !

Ses propositions du 2 juillet ont été amendées le 13 juillet, à savoir :

- 25 postes E
- 5 postes PARE,
- 6 brigades formations PES1,
- 8 postes classes (au lieu de 6).

**AED** : création de 102 contrats (3 ans renouvelable 1 fois) sur les supports d'AVS i, AVS co, AVS mutualisés.

*L'ARS (santé) doit être partie prenante à travers les IME, Impro, ITEP, SESSAD.*

**AAD** : pas de nouvelles, les renouvellements doivent se faire presque à hauteur de l'état de juin.

De manière globale le DA n'a absolument rien changé dans le document présenté, aucune nouvelle ouverture obtenue au cours du CTSD, ni aucune annulation de fermeture, les cas les plus criants ont été reportés à la prochaine carte scolaire !

*Les fermetures de rentrée n'entraînent pas de modification des décharges et d'indice pour les directeurs.*

## Synthèse du DA :

	Février	Septembre	Total
Ouvertures	36	58	94
Fermetures	123	9	132
Balance	- 87	+ 49	-38

*Ces chiffres comptent les transferts en ouvertures et fermetures. Les annulations de fermetures comptent en ouvertures.*

Le DA : 73 fermetures auraient pu se faire avec les chiffres de rentrée en plus des 9 !

Réponse de FO : ces 73 écoles doivent se trouver dans une fourchette d'effectifs compris entre les seuils de l'an passé et les repères de cette année !

Le DA rappelle qu'il s'est engagé **à revenir sur les seuils** des trois dernières années pour la prochaine carte scolaire ...

Il reste 200 personnels en surnombre à ce jour, nombre qui doit progressivement se réduire à une cinquantaine, avec des conséquences difficiles pour les possibilités d'inéats.

**Au total, une rentrée toujours placée sous le signe de l'austérité et des conditions de travail qui se dégradent pour les collègues !**

## Comité Technique Spécial Départemental du 7 septembre 2012 Carte scolaire 1er degré - Déclaration de la FNEC FP FO 13

Au mois de mars dernier, personnels et parents se sont mobilisés pour défendre leurs conditions de travail et l'école, contre les mesures de carte scolaire.

En cette rentrée, parents et enseignants refusent toujours les fermetures de postes et de classes et attendent les ouvertures nécessaires au bon fonctionnement de l'école de la République !

Le président de la République a dit consacrer des moyens nouveaux pour l'Éducation nationale.

Avec 1000 postes pour le 1er degré, on est bien loin du compte !

Dans les Bouches du Rhône, 44 postes pour 159 supprimés, ce sont 115 postes que le nouveau ministre réclame toujours ! 115 nouveaux postes, après les 100 postes de ces deux dernières années

44 postes seulement ont donc été attribués à notre département, dont vous avez, Monsieur le Directeur Académique, décidé la répartition :

- 8 postes classe, que peuvent-ils peser par rapport aux 110 fermetures, par rapport aux dizaines de classes qui devraient ouvrir ?

- 25 postes de réseau, que représentent-ils par rapport aux 98 postes de réseau supprimés ?

- 5 nouveaux PARE, portant ainsi à 55 le nombre de postes consacrés à l'aide à la difficulté scolaire occupés par des enseignants non spécialisés au détriment des postes E et G occupés par des enseignants statutairement spécialisés après un an de formation ?

Dans sa Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale, le ministre écrit : « *Nous accorderons donc une importance particulière à l'accueil des enfants les plus jeunes, en considérant ceux de moins de trois ans qui doivent pouvoir être scolarisés* »

« *Nous veillerons à ce que l'encadrement des classes soit renforcé [...] Ces emplois seront mobilisés pour améliorer l'accueil des élèves, [...] en particulier dans les écoles de l'éducation prioritaire et dans les zones rurales isolées. Ils permettront de conforter le potentiel de remplacement et de renforcer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, notamment les Rased.* »

Il est également prévu de favoriser le renforcement de l'accueil des PES1.

Sur ce dernier point, les 6 postes de brigades créés peuvent-ils remplacer un an de formation initiale en IUFM ?

Globalement, comment serait-il possible de mettre en œuvre l'orientation ministérielle annoncée avec 44 postes ?

Le conseiller du ministre a répondu aux revendications FO, lors d'une délégation : « Il n'est pas possible de passer notre temps à abroger des textes ». Et pourtant si !

C'est la volonté de l'immense majorité des parents et enseignants du département qui veulent :

- l'annulation des 110 fermetures « *pour améliorer l'accueil des élèves* »  
- la restitution des 98 postes des réseaux pour « *renforcer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté,* »

- la création de dizaines de postes supplémentaires pour les ouvertures nécessaires, y compris celles qui se dégagent aujourd'hui pour « *conforter le potentiel de remplacement* » et pour que les élèves de « *moins de trois ans puissent être scolarisés* ».

Cela ne participerait-il pas de la recherche de solutions pour répondre à la situation difficile de notre département et en particulier de Marseille ? Situation qui fait l'objet de différents reportages et a provoqué une réunion interministérielle à laquelle participera Vincent Peillon, le ministre de l'Éducation.

Ce n'est ni de l'armée, ni d'une nouvelle expérimentation dont ont besoin les quartiers Nord mais, entre autres, des postes de classes et de RASED nécessaires pour que l'école puisse remplir sa fonction !

En conclusion, concernant notre département, nous demandons :

- que soit annulée, dès aujourd'hui, la nouvelle grille des repères et seuils qui asphyxie les écoles.

- que tous les dossiers des écoles et des réseaux qui ont été présentés en mars obtiennent enfin satisfaction, ainsi que les nouvelles situations de la rentrée.

## ► Mouvement : des situations inacceptables !

Après le mouvement à titre définitif "contraint" (par le nombre des replis et postes réservés), après le mouvement à titre provisoire avec le problème de postes non publiés, la 3<sup>ème</sup> phase manuelle, toujours en cours, laisse un goût amer à bien des collègues.

L'administration a nommé au barème, sur les supports connus au moment de l'affectation.

Même si elle se réfère aux vœux précédents des collègues, nombre d'entre eux se retrouvent sur des postes très éloignés de leur domicile, avec des conséquences éprouvantes sur le plan familial et professionnel.

Les collègues ne comprennent pas pourquoi ils sont nommés, avec une AGS de 8 voire 10 ans, de surcroît avec des enfants, sur des supports ne correspondant pas à leurs vœux, donc loin de leur domicile alors que des personnels avec un barème moindre sont rattachés sur une circonscription proche de leur domicile, en attente d'une affectation.

Malgré l'absence de groupe de travail en juillet et de liste des postes disponibles, les représentants FO sont intervenus avec ténacité au cas par cas, ont accompagné des collègues à l'Inspection Académique...

### *Extrait de la déclaration du SNUDI-FO (déclaration complète sur le site) à la CAPD du 11 septembre 2012*

*Concernant les opérations du mouvement 2012, notre organisation syndicale tient aujourd'hui à dénoncer les problèmes auxquels les collègues ont dû faire face ... Pour autant, l'administration a refusé certaines demandes de révision d'affectation, ce qui n'est pas sans conséquences sur la vie personnelle des collègues :*

*Comment peut-on accepter que des collègues, mères de jeunes enfants et sans moyen de garde avant 7h30 minimum, soient nommées à plus de 50 km de leur domicile et prennent des risques sur le trajet de manière à prendre leur service à l'heure tous les matins ?*

*Comment peut-on accepter que des collègues ayant effectué une demande de reprise à temps complet se la voient refuser car elle n'a été traitée administrativement que fin août et sous prétexte qu'il n'y a plus de postes disponibles dans la circonscription ?*

*Comment peut-on accepter que des maîtres E, en surnombre sur les circonscriptions, n'aient pas d'arrêté de nomination à ce jour et n'aient pas la garantie de pouvoir continuer leurs missions d'aide aux élèves en difficulté ? ...*

### Conceptions différentes du rôle de délégués du personnel...

• Dans sa déclaration liminaire à la CAPD, le représentant du SE-UNSA a plaidé pour que les affectations à plus d'1h30 du domicile soient révisées... *Il faut donc comprendre qu'en dessous 1h30 ce n'est pas si grave !*

• Lors du groupe de travail, un représentant du SNUipp-FSU indique, avec l'administration, que la « solution du train est tout à fait envisageable »...au sujet d'un collègue qui doit effectuer des trajets entre le Var et le centre de Marseille ! *Il fallait y penser !*

**Avec détermination, par mails, interventions auprès du service, lors du groupe de travail et de la CAPD, après ces réunions, le SNUDI-FO a défendu les situations personnelles et a obtenu la révision de certaines nominations !**

**Lors de la CAPD, FO a dénoncé la méthode de nomination lors de la 3<sup>ème</sup> phase du mouvement. L'administration a reconnu ce fait et accepte la proposition de FO d'engager une réflexion, pour le mouvement 2013, sur le système des nominations à la 3<sup>ème</sup> phase afin de respecter davantage les nominations des collègues par ordre de barème.**

## ► Passage à la Hors Classe : égalité de traitement des PE !

Le projet de liste pour le passage à la Hors Classe des professeurs des écoles des Bouches du Rhône pour septembre 2012 a été communiqué aux représentants du personnel. Le contingent est de **128 personnels** (!). Barème du dernier promu = 41,50.

Le SNUDI FO a rappelé, lors de la CAPD, que même si le contingent est en légère progression par rapport aux années précédentes, le pourcentage de collègues intégrés à la Hors Classe (2%) reste **bien inférieur au reste des corps de l'Éducation nationale (7%)**. Rappelons également que les textes réglementaires régissant la Hors Classe dans le corps des PE fixent le pourcentage de collègues intégrés à 15% ! Le SNUDI FO intervient auprès du ministère pour rétablir l'égalité de traitement des PE.

Rappelons que le SNUDI-FO s'est toujours opposé, depuis la création du corps des PE, au principe de la Hors Classe, revendiquant qu'elle soit remplacée par des échelons supplémentaires **accessibles à tous**, avec l'indice terminal 783 de la Hors classe.

*Par souci de confidentialité, nous ne publions pas la liste des promus sur notre site.  
Pour tout renseignement ou connaître votre promotion n'hésitez pas à contacter le SNUDI-FO !*

## ► Ineats – Exeats : il faut débloquer la situation !

Seules 10 personnes ont été intégrées dans les Bouches du Rhône depuis juillet. La situation est d'autant plus tendue avec les 200 enseignants en surnombre qui attendent une affectation dans les circonscriptions.

Tous les exeats ont été acceptés d'office par les Bouches du Rhône mais la situation reste bloquée dans les départements demandés.

**Le SNUDI FO continue ses démarches auprès du ministère pour que les directions départementales acceptent par principe tous les exeats afin de débloquer la situation et que certains ineats puissent enfin être accordés.**

## ► Obligations de service pour les compléments de service

Le SNUDI FO a évoqué le cas des personnels à service partagé sur plusieurs écoles qui ont des difficultés à effectuer les heures d'aide personnalisées lors de la pause méridienne, compte tenu des déplacements entre les différents établissements d'exercice. Le syndicat a demandé au DASEN que les IEN fassent preuve de bienveillance et de souplesse envers ces collègues afin qu'un **allègement de ces obligations de service puisse leur être accordé.**

**Contactez le syndicat si vous vous rencontrez des difficultés !**

## ► Logiciel ARIA : Des directeurs et des remplaçants brigades lésés !

La note de service 2006-104 du 21/06/2006 autorise les directeurs non déchargés à pouvoir bénéficier de 2 jours fractionnables, dans les 15 premiers jours de la rentrée, de façon à pouvoir préparer au mieux l'organisation de leur école.

Or, sous prétexte que le logiciel ARIA ne permet pas d'attribuer un remplaçant pour un personnel qui n'est pas réellement absent, des IEN n'acceptent pas les décharges réglementaires des directeurs.

De la même manière, des brigades qui remplaceraient, par exemple, un maître assistant à une équipe éducative, ne percevraient pas d'indemnités puisque aucun enseignant ne serait absent.

**Le SNUDI FO a dénoncé le fait qu'un logiciel puisse remettre en cause les droits des enseignants !**

**D'après le DASEN, une nouvelle version devrait permettre de faire face à ces situations.**

**Si vous êtes dans ce cas, signalez-vous au syndicat !**

## ► Droit intégral à l'indemnité ZEP ou ECLAIR pour les Titulaires Remplaçants !

*La bataille pour une juste revendication ....*

### *Le courrier du SNUDI-FO 13 au DASEN des Bouches du Rhône*

Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaiterions soulever le problème du versement de l'indemnité de Sujétion Spéciale (ZEP et Eclair) pour les personnels titulaires remplaçants

Les personnels exerçant en ZEP ou Eclair perçoivent une indemnité de sujétion spéciale en zone d'éducation prioritaire.

Elle est versée mensuellement et est liée à l'exercice effectif dans les écoles. Les absences entraînent un décompte du montant de l'ISS.

Les collègues titulaires remplaçants sont amenés à effectuer des remplacements de personnels enseignant dans des établissements ZEP ou Eclair.

Vos services gestionnaires n'attribuent pas l'intégralité de l'indemnité correspondante à la somme retirée à l'enseignant titulaire de la classe pendant toute la durée de son absence et appliquent la même règle de versement que pour l'ISSR, ne comptant l'indemnité ZEP ou Eclair que pour les jours de classe.

Le décret n° 90-806 (article 5) du 11 septembre 1990 précise qu'« en cas de remplacement ou d'intérim, l'indemnité de sujétions spéciales est versée, pendant la période correspondante, à l'enseignant désigné pour assurer le remplacement ou l'intérim. »

Le décret 2011-1101 du 12 septembre 2011 instaurant une indemnité spécifique en personnels enseignants participant au programme ECLAIR (article 2) précise :

« La part fixe est versée mensuellement aux intéressés. L'attribution est subordonnée à l'exercice effectif des fonctions y ouvrant droit(...) En cas de remplacement ou d'intérim, la part fixe est versée pendant la période correspondante, à l'agent désigné pour assurer le remplacement ou l'intérim. ».

Rien ne permet de priver le collègue titulaire remplaçant de la totalité de l'indemnité ZEP ou Eclair non attribuée au collègue absent et remplacé.

Depuis 2007, suite à une consigne du ministère, nos collègues ne perçoivent plus l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) les mercredis et dimanches compris dans et après le remplacement. Nos collègues ont déjà perdu entre 100 et 300 euros par mois.

Ils ne doivent être touchés une seconde fois en leur retirant injustement les jours non travaillés de leur Indemnité de sujétion Spéciale en Education Prioritaire.

Il est anormal que les sommes budgétisées et allouées pour les ISS-ZEP soient récupérées et non distribuées aux collègues exerçant le remplacement des titulaires pendant la période concernée.

Le SNUDI FO a été reçu au ministère le 5 juillet par M. Bernard Lejeune, directeur adjoint du cabinet du ministre et a soulevé ce problème.

M. Lejeune a partagé notre avis et s'est engagé à contacter le rectorat d'Aix marseille.

C'est pourquoi nous vous demandons, M. le Directeur Académique, de bien vouloir autoriser le versement de l'intégralité de l'Indemnité de Sujétions spéciale en Zone d'Education Prioritaire aux Titulaires remplaçants pour leurs périodes de remplacement en ZEP ou ECLAIR.

**Nos camarades du SNUDI-FO Vaucluse ont mené bataille pour que les personnels TR puissent percevoir l'indemnité ZEP ou ECLAIR** pour les mercredis, samedis et dimanches inclus dans les remplacements qu'ils effectuent sur les écoles de ce type.

**Le SNUDI-FO national est intervenu** dans cet objectif auprès du ministère.

Ces indemnités sont budgétisées, ne sont pas versées au titulaire absent, elles doivent l'être au remplaçant qui assume le poste !

**Les économies sur le dos des personnels, cela suffit !**

Le Directeur Académique du Vaucluse a déclaré qu'il avait l'accord du recteur pour payer ces indemnités et qu'il donnait instruction de mettre en paiement les indemnités ZEP et ECLAIR non payées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Lors de la CAPD du 11 septembre, **le représentant du SNUDI-FO 13 a demandé au Directeur Académique des Bouches du Rhône d'appliquer les mêmes dispositions aux personnels de notre département.**

**Le SNUDI-FO 13 poursuit ses interventions pour que les Titulaires Remplaçants puissent être rétablis dans leur droit à indemnités !**

# **NON AU JOUR DE CARENCE !**

## ***Pétition nationale***

***Des dizaines de milliers de signataires sur la pétition FO lancée en février 2012 : à ce jour, le gouvernement n'a pas décidé de retirer le jour de carence, alors même que les directions de la RATP et de la SNCF l'ont fait !***

***L'exigence demeure ! C'est une baisse des salaires !  
Signez massivement la pétition FO !***

### **Maintien du traitement au premier jour de maladie !**

Le gouvernement, au nom de la réduction de la « dette publique », impose aux fonctionnaires et agents publics le non paiement du 1er jour d'arrêt maladie. Cela se traduit par la baisse de leur salaire directe ! **L'article 105 de la loi de finances** du 28 décembre 2011 instaure un jour de carence dans la fonction publique : hormis les congés de longue maladie, longue durée ou accident du travail, tous les fonctionnaires se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt maladie.

Il s'agit là, d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du 1<sup>er</sup> jour de maladie.

Tous les salariés, tous les fonctionnaires, sont directement confrontés aux conséquences du plan d'austérité qui attaque au pouvoir d'achat, aux retraites, à la sécurité sociale.

### **Tout ceci est inacceptable !**

#### **Pétition :**

#### **Avec FO, les soussignés exigent :**

- **L'abrogation du jour de carence et de l'article 105 de la loi de finances**
- **Le respect de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui maintient le traitement pendant 3 mois en cas de maladie**

#### **Avec FO, les soussignés disent clairement :**

- **NON au jour de carence**
- **OUI à l'augmentation générale des salaires et de la valeur du point indiciaire.**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Etablissement - Ville</b>	<b>Signature</b>

# Rythmes scolaires : non à la remise en cause de notre statut, non à la dégradation de nos conditions de travail !

*Communiqué du bureau national du SNUDI-FO*

## **Rythmes scolaires : abandon du projet ministériel !**

Après avoir pris connaissance des déclarations du Ministre le 24 août lors de l'université d'été du PS, **le Bureau National du SNUDI-FO réuni les 30 et 31 août rappelle avec la FNEC FP-FO sa totale opposition à «la possibilité de penser autrement l'articulation du temps scolaire et du temps éducatif au sein de la même journée en liaison avec (...) les collectivités locales ».**

Pas plus qu'il ne saurait accepter la dénonciation par le même ministre « des égoïsmes corporatistes » en direction des enseignants et de tous ceux qui ne partagent pas son point de vue sur ce sujet.

Après les déclarations sur « le retour aux 4 jours et demi dans les écoles » et la « réduction des congés d'été » **un projet prend forme qui s'inspire largement des 10 propositions du comité de pilotage sur les rythmes scolaires mis en place par Luc Chatel.**

**Pour le SNUDI-FO, la stricte séparation du scolaire et du périscolaire doit être maintenue** afin de préserver le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants. Il n'acceptera aucune mise sous tutelle des enseignants par les collectivités territoriales sous quelque forme que ce soit.

C'est d'ailleurs ce qu'ont mis en échec les enseignants, bien souvent avec les parents, à dix-neuf reprises à Lyon, Angers, Mulhouse, Lille, Grenoble, Brest, en Gironde, à St Quentin dans l'Aisne au cours des deux dernières années.

**De la même manière la publication, le 5 juillet, du nouveau calendrier scolaire, qui repousse la sortie au 6 juillet 2013 au prétexte d'allonger les congés d'automne à 15 jours, ouvre la voie à une profonde remise en cause des deux mois de congés d'été.** De plus cette modification ne serait pas sans conséquences sur les congés de tous les salariés.

Le SNUDI-FO rappelle les exigences qu'il a défendues en toutes circonstances dans le comité de pilotage Chatel comme dans les groupes de travail de la concertation « Refondons l'école » de Vincent Peillon.

**Le SNUDI-FO, qui s'est opposé dès le début aux décrets Darcos annualisant le temps de service des enseignants, continuera à défendre les conditions de travail des enseignants et leur statut de fonctionnaire d'Etat.**

**Le SNUDI-FO n'acceptera pas que la discussion sur les rythmes scolaires soit le prétexte à :**

- remettre en cause le rythme 7 semaines de classe / 2 semaines de congés ainsi que les 2 mois de congés d'été ;
- augmenter le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi ;
- aggraver l'annualisation du temps de service des enseignants des écoles ;
- favoriser, avec les « Projet Educatifs Locaux », la confusion entre le scolaire et le périscolaire, et placer les enseignants sous la tutelle des collectivités territoriales et des associations diverses.

Montreuil, le 31 août 2012

## **Au CDEN du 11 septembre 2012**

(Conseil Départemental de l'Education Nationale)

« Refondation de l'école »

**Thème rythmes scolaires**

Après ouverture par le nouveau secrétaire général de la préfecture, **le Directeur Académique présente le cadre de cette consultation** comme la déclinaison du futur Comité Académique de l'EN (CAEN) du 18 septembre 2012 qui sur les Bouches du Rhône 13 a choisi pour thème : « Rythmes éducatifs adaptés » selon 3 axes : santé des élèves, accompagnement sur le handicap, transports scolaires.

**Le ministre prévoit une annonce des orientations pour le 20 septembre, 2 jours après la réunion du CAEN.**

Le recteur réunira ensuite les maires des grandes villes de l'Académie pour aborder « le système numérique dans les divers établissements ».

Le DA constate que le désir de changer fait l'unanimité, reste à définir comment, et donnera la parole à chaque type de représentant.

**Sont intervenus** des représentants des municipalités (Aix, Marseille, Salon, Gréasque, Penne sur Huveaune), du Conseil Général, des associations de parents d'élèves, d'associations, des IEN, des chefs d'établissements de collèges ou lycées, des représentants syndicaux des personnels de l'Education Nationale, ...

**La déclaration du délégué FO** (voir ci-contre) mettait au centre la défense des personnels.

**La séance est levée à la fin de la dernière intervention : aucun dialogue, aucune réponse, aucun échange,** l'après midi s'est composée d'une succession d'interventions aux positions plus ou moins précises, parfois divergentes ou contradictoires.

**Sur la question de la "refondation de l'école"** (que le ministre présente comme un grand chantier essentiel !) : une demi-journée sans débats au CDEN, un CAEN deux jours avant les annonces des conclusions du ministre ...

**Qui peut croire encore qu'il s'agit d'une "concertation" ?**

***Voir la pétition "rythmes scolaires" sur notre site !***

## Deux conceptions du syndicalisme diamétralement opposées !

François Chérèque, secrétaire de la CFDT, lors d'un entretien au Journal du Dimanche le 2 septembre a déclaré :  
" *Le gouvernement doit accélérer les réformes. Tant que le pacte de croissance européen n'est pas mis en œuvre, l'activité sera faible. Il est plus que temps d'être réalistes : la situation économique de notre pays est mauvaise car la France n'est pas adaptée aux défis de la mondialisation. Une partie du monde politique et syndical refuse de le voir. Il faut travailler sur la mutation de notre économie, .... Nous avons une grande responsabilité sur l'adaptation de notre modèle social.*

*Le coût du travail est aussi un facteur de perte de compétitivité "*

Que le MEDEF défende la « compétitivité » des entreprises et propose la baisse du coût du travail, ce n'est pas surprenant ... **mais est-ce le rôle d'un syndicat de le revendiquer ?**

Le 5 septembre, il a affirmé qu'il allait proposer à la direction de la CFDT de se positionner sur le Traité Européen pour **l'adopter**. Comme argument en faveur de la ratification du traité, « *il doit y avoir une maîtrise des finances publiques pour redonner du pouvoir à la force de l'Etat* ».

**Mais est ce le rôle d'un syndicat de demander une maîtrise des finances publiques ?**

**Maîtriser des dépenses publiques, c'est s'opposer aux augmentations de salaires, c'est s'opposer aux créations de postes statutaires nécessaires.**

**La confédération FORCE OUVRIERE s'est prononcé clairement contre le Traite Européen (TSCG) et à son adoption car il instaure la règle d'or budgétaire et une austérité sans limite.**

**Extrait de l'Éditorial de Jean-Claude Mailly , Secrétaire général de Force Ouvrière, daté du mercredi 5 septembre 2012.**

« **Rentrée: trois dossiers déterminants** »

*Après un collectif budgétaire au début de l'été qui allait plutôt dans le bon sens en rééquilibrant notamment certaines dispositions fiscales, les choses se gâtent en cette rentrée 2012.*

*(...)*

*En France le chômage s'accroît, le nombre de trois millions de personnes est officiellement atteint, les fins de CDD, d'intérim et les plans sociaux sont là.*

*Dans les mesures prises par le gouvernement, au-delà des emplois d'avenir et des contrats de génération, trois dossiers sont déterminants en cette rentrée.*

**Le premier est le dossier européen, avec le traité dit TSCG, qui doit être débattu au Parlement.**

*Force Ouvrière, comme d'ailleurs la Confédération européenne des syndicats, confirme son opposition à un traité marqué par l'orthodoxie budgétaire et monétaire libérale, qui veut inscrire dans le marbre l'austérité*

*Dans une telle logique, comme on le voit déjà, les marges de manœuvre qui restent visent à remettre en cause les services publics, les régimes sociaux, le droit du travail.*

*La rigidité économique libérale s'affronte à la république sociale.*

*Force Ouvrière, comme nous l'expliquons depuis plusieurs mois, s'adressera aux parlementaires pour leur demander de ne pas ratifier ce texte.*

**Le second est une négociation sur l'emploi.** *Alors qu'à l'issue de la conférence sociale le Premier ministre avait retoqué les accords compétitivité-emploi, ils semblent revenir sous la pression du patronat et l'acquiescement de la CFDT.*

*Le Secrétaire général de la CFDT, qui s'inscrit dans l'inéluctabilité du système et pour qui il ne doit y avoir qu'une logique économique possible (celle en vigueur) qu'on ne peut qu'amender, endosse les thèmes de l'adaptabilité ou de l'allègement du coût du travail.*

*Ce que veut le patronat, c'est supprimer la possibilité pour un salarié de s'opposer à une modification substantielle de son contrat de travail –ce qui peut conduire à un licenciement économique. Et surtout, si au moins 10 salariés s'y opposent, c'est l'obligation de mettre en place un plan social avec toutes les obligations qui en découlent.*

*C'est cela que nous n'acceptons pas. (...).*

**Enfin, les inquiétudes demeurent lourdes sur l'avenir du service public.** *Si la méthode RGPP semble abandonnée, ce n'est pas le cas pour ses finalités. En la matière, on a de plus en plus le sentiment que la distinction s'apparente à celle existant entre Coca et Pepsi.*

*Il va donc falloir confirmer nos positions et revendications en gardant l'essentiel et en prenant garde à ce qu'un dialogue social normal ne se transforme pas en réunionite anesthésiante.*

**La défense de nos droits et garanties, le combat pour nos revendications exige la clarté des positions. Plus le syndicalisme indépendant sera fort, meilleures seront les conditions de la mobilisation et le rapport de force avec le gouvernement.**

**Se syndiquer,  
le premier des droits ...**



**... qui permet de faire respecter  
tous les autres!**

**En cette rentrée scolaire, nous vous invitons à renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.**

**Le SNUDI FO défend nos droits, nos garanties et notre statut.**

**Le SNUDI-FO, est intransigeant dans la défense des intérêts et des dossiers individuels parce qu'il l'est dans la défense des droits collectifs.**

**Plus que jamais, l'action revendicative syndicale et indépendante est indispensable !**

**Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous ; le syndicat c'est vous !  
Adhérez !**

**■ Dès cette rentrée, la campagne d'adhésion 2013 est ouverte pour  
tous, anciens et nouveaux adhérents !**

*(Nous fonctionnons à l'année civile, les collègues qui prennent leur carte 2013 sont considérés comme adhérents dès la rentrée. Ils recevront leur reçu fiscal pour les impôts sur le revenu 2013).*

**SNUDI-FO 13 Carte 2013  
Année scolaire 2012-2013**

**Bulletin d'adhésion**

**(66% déductibles des impôts)**  
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

**■ Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>119 €</b> (8,25)	<b>122 €</b> (8,5)	<b>125 €</b> (8,75)	<b>131 €</b> (9,25)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>158 €</b> (11,5)	<b>170 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles			<b>125 €</b> (8,75)	<b>137 €</b> (9,75)	<b>143 €</b> (10,25)	<b>149 €</b> (10,75)	<b>155 €</b> (11,25)	<b>170 €</b> (12,5)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>164 €</b> (12)	<b>182 €</b> (13,5)	<b>194 €</b> (14,5)	<b>206 €</b> (15,5)	<b>218 €</b> (16,5)	<b>230 €</b> (17,5)	<b>242 €</b> (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

**■ Majorations :**

ASH, IMF: 4 €

CPC: 10 €

Dir 2-4 cl.: 6 €

Dir 5-9 cl.: 10 €

Dir 10 cl. et+: 13 €

**Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €**

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable : .....

e – mail : .....

Fonction, Ecole : .....

..... à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

**1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques**

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2013 vous sera adressée début 2014.